



GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais
Procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 4 avril 2017
tenu à 17h30 à la Salle du Conseil Communautaire, Impasse Arago,
GENLIS

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration est présidé par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP MDEF PLIE.**

La séance est ouverte à 17 heures 45.

Jean-Emmanuel ROLLIN (Communauté de communes de la plaine Dijonnaise) accueille les administrateurs au nom de la Communauté de communes et leur souhaite la bienvenue.

La Présidente remercie la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'accueillir le Conseil d'Administration sur son territoire et confirme l'engagement de la MDEF à poursuivre l'organisation des conseils d'administration sur les différents territoires.

La Présidente informe les administrateurs qu'il s'agit du dernier conseil d'administration en tant que Maison de l'Emploi ; le nouveau nom 'Creativ' sera officiel lors de la prochaine assemblée générale du mois de juin. Les différents supports de communication seront présentés au cours de ce conseil d'administration. Ces outils sont déclinés selon les différents services du GIP et permettent une meilleure perception des services rendus, des résultats et de l'efficacité de nos interventions. Au travers d'une nouvelle charte graphique, il s'agit clairement d'engager un travail pédagogique autour des missions du GIP et les administrateurs devront se faire le relais de cette communication.

La Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence et confirme que le quorum est atteint, et qu'il pourra donc y avoir délibération. La Présidente propose de commencer la séance par un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2016
- Bilan de l'activité 2016 et perspectives 2017
- Mise à jour budgétaire 2017 MDEF-PLIE
- Avenant à la convention constitutive du GIP
- Point RH
- Questions diverses

Premier point : Validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2016

La Présidente soumet au vote la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2016.

Première résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2016 est approuvée à l'unanimité.

Deuxième point : Bilan de l'activité 2016 et perspectives 2017

La Présidente donne la parole à Fabrice REY pour présenter le bilan de l'activité 2016.

Fabrice REY indique que ce bilan fait écho à une demande émise par le conseil d'administration du mois d'octobre 2016 où plusieurs administrateurs avaient fait part du manque de visibilité sur les actions et les résultats du GIP. Le changement de nom et de charte graphique ont été l'occasion de réinterroger notre communication. Le rapport d'activité transmis traditionnellement aux financeurs et aux administrateurs a été repensé pour être plus attractif. Le nouveau format sera plus court et permettra, en quelques pages, un accès aux données essentielles sur l'activité du GIP, ses résultats et sa structuration, et une vision pragmatique de nos interventions.

La présentation du bilan de ce jour se fera sous forme de chiffres et de présentation des projets conduits sur l'année 2016.

Fabrice REY indique que l'assemblée générale du mois de juin permettra de présenter le changement de nom de la structure et sera également l'occasion de donner la parole aux personnes concernées par les différents projets de la structure (entreprises, demandeurs d'emploi et salariés). Il s'agit d'un souhait évoqué par le précédent Président du GIP, José ALMEIDA, et de la volonté d'Océane CHARRET GODARD de faire témoigner les différents acteurs des projets et de leur faire rencontrer le conseil d'administration et l'assemblée générale. Les employeurs et demandeurs d'emploi font un retour positif du travail réalisé suite à des enquêtes de satisfaction qui ont été menées sur le service des clauses d'insertion et le PLIE. Cela permettra de rendre compte des services rendus aux entreprises, aux demandeurs d'emploi et aux salariés.

Fabrice REY donne la parole à Isabelle GUILLOT pour la présentation du bilan du service des clauses d'insertion pour l'année 2016.

Isabelle GUILLOT rappelle que le dispositif des clauses d'insertion existe depuis 2004 sur le Grand Dijon et qu'il a connu un développement constant.

Isabelle GUILLOT présente ensuite les chiffres de l'année 2016 (cf support de présentation).

La Présidente ajoute que la fin des travaux du tramway aurait pu entraîner une baisse du volume d'heures d'insertion réalisées, ce qui n'a pas été le cas, grâce au travail de l'équipe du service des clauses qui a su maintenir et faire augmenter le volume d'heures d'insertion. Les clauses sont un véritable outil qui fonctionne.

Fabrice REY insiste sur le travail important de prospection des donneurs d'ordre publics et privés qui a été renforcé. Ce travail aboutit par exemple à une rencontre avec la Responsable des Achats Solidaires de la SNCF, afin de développer une convention pour couvrir l'ensemble des marchés mis en œuvre sur le territoire, dans un contexte où le GIP ne travaille actuellement qu'avec SNCF Réseaux. Le GIP souhaite être l'un des premiers territoires à conventionner avec la SNCF sur tous leurs marchés (accueil du public, restauration des rails, marchés de services liés à la sécurité, au nettoyage...), ce qui représenterait potentiellement un volume d'heures très important.

Fabrice REY rappelle aux administrateurs qu'une clause peut être insérée sur un marché dès que celui-ci atteint 50 000 €.

La Présidente insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement des marchés sur le secteur du BTP mais des marchés de services.

Isabelle GUILLOT poursuit la présentation du bilan du service clauses d'insertion et présente les modalités d'exécution de la clause d'insertion en indiquant que 56 % des heures d'insertion sont réalisées par les entreprises d'insertion, entreprises adaptées, ESAT et chantier d'insertion.

Michel DE BROISSIA demande quel est l'avantage pour les entreprises de faire appel à des entreprises d'insertion et si cela ne représente pas une concurrence avec les entreprises du secteur.

Isabelle GUILLOT explique que certaines entreprises ont beaucoup de travail et souhaitent partager leur insertion avec une entreprise spécialisée dans l'insertion. Cela se remarque notamment sur le secteur des espaces verts lorsque les entreprises ont beaucoup de chantiers et

souhaitent sous-traiter certains types de travaux à une entreprise d'insertion. Certaines entreprises souhaitent également faire travailler des entreprises spécialisées qui accompagnent des travailleurs handicapés et décident de réserver une partie de leur insertion à ce type de public.

Fabrice REY souligne l'importance du point soulevé par M.DE BROISSIA et rappelle que les engagements d'insertion représentent au départ une obligation pour les entreprises. Il s'agit de savoir comment transformer une situation de contrainte en une opportunité grâce à la qualité du travail réalisé avec l'entreprise, ce qui lui permettra de trouver de la main d'œuvre de manière pérenne. C'est là tout l'enjeu des sorties positives. Plusieurs personnes ayant travaillé dans le cadre du dispositif des clauses ont été embauchées durablement dans les entreprises et permettent aux clauses de devenir un véritable outil au service du recrutement. En effet, grâce au travail d'intermédiation et d'accompagnement réalisé par les facilitatrices, une personne éloignée de l'emploi qui n'aurait pas été retenue en temps normal, va pouvoir travailler plusieurs mois au sein d'une entreprise, en fonction de ses différents marchés, grâce à la mutualisation des heures. Cela permet de créer de véritables parcours de remise au travail, de développement des compétences et *in fine* d'accès à l'emploi.

Il est également important de relativiser la place des TP dans le dispositif des clauses. Fabrice REY rappelle la polémique deux ans auparavant dans un contexte où il y avait moins de marchés publics. Le GIP avait organisé une consultation des entreprises afin de recueillir leur avis et savoir si elles avaient été amenées à licencier pour pouvoir faire face à leurs obligations. Près de 50 entreprises ont répondu et ont souligné la qualité du service rendu par le GIP.

La clause d'insertion apparaît donc comme une contrainte au démarrage mais peut devenir une opportunité grâce à la souplesse et la qualité d'accompagnement. Le Code des Marchés Publics, tel qu'il a évolué en avril 2016, a conduit à diversifier les outils juridiques afin qu'un donneur d'ordre puisse favoriser l'insertion des publics :

- soit en choisissant un marché avec des entreprises du secteur marchand qui, pour se libérer de leurs engagements d'insertion, vont faire appel à une entreprise d'insertion,
- soit en achetant directement des marchés à des structures d'insertion (marchés réservés). Dans ce cas, les structures d'insertion et les structures marchandes ne sont pas mises en concurrence.

Isabelle GUILLOT indique que le donneur d'ordre peut choisir le public qu'il souhaite faire travailler : si le donneur d'ordre souhaite faire travailler des demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail et qui ont encore besoin d'un accompagnement, il demandera aux facilitateurs quel est l'article du Code des Marchés Publics à utiliser pour insérer une clause dans son marché et le réserver à ce public. Si le donneur d'ordre souhaite faire travailler des demandeurs d'emploi proches de l'emploi, un autre article sera utilisé. Les résultats du service tiennent à l'accompagnement des facilitateurs et à la grande souplesse accordée aux entreprises. Preuve en est un nombre non négligeable d'entreprises qui nous sollicitent pour leur recrutement.

Fabrice REY confirme ce point : des entreprises qui répondent à des marchés du Conseil Départemental appellent le service des clauses d'insertion du GIP afin d'être accompagnées dans leurs engagements d'insertion, ce que le GIP ne peut pas faire car il n'est pas mandaté pour cela. Ces entreprises se retournent vers le service car elles ont l'habitude d'être accompagnées par les facilitatrices de la structure et que cela s'avère plus simple pour elles.

Fabrice REY apporte également une précision par rapport au public relevant du dispositif des clauses d'insertion : le service a inséré une clause d'insertion pour la première fois en 2016 sur un marché de prestations intellectuelles et qui concerne un profil plutôt qualifié. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi sont titulaires d'un bac+3 à bac+5.

Isabelle GUILLOT indique qu'un travail a été mené avec l'ARS pour insérer une clause d'insertion sur un marché de traitement des eaux. Un rapprochement a été opéré auprès de Pôle Emploi afin de déterminer s'il existait le public à positionner sur ce type de marché car toutes les données sont vérifiées avant d'insérer une clause d'insertion sur un marché. C'était le cas avec le marché de l'ARS car beaucoup de jeunes diplômés n'arrivent pas à trouver un premier emploi.

Bernard SAULNIER (Pôle Emploi) tient à souligner que ces marchés permettent aux demandeurs d'emploi, en situation de précarité, qui ne parviennent pas à revenir sur le marché du travail

classique, de retrouver un travail. Les clauses d'insertion sont un outil d'insertion durable qui fonctionne très bien. Cela se développe dans d'autres secteurs que celui du bâtiment.

Fabrice REY rappelle que pour travailler dans le cadre des clauses d'insertion, il faut signer un contrat de travail, ce qui permet de projeter les gens dans la vie active et les remettre dans un parcours professionnel.

Isabelle GUILLOT poursuit la présentation des chiffres 2016.

Fabrice REY présente ensuite le flyer du service clauses d'insertion qui découle du changement de nom et de charte graphique du GIP.

La Présidente indique qu'un événement spécifique aux clauses d'insertion sera mis en place avec une conférence de presse, certainement conjointement avec le Musée des Beaux Arts, potentiellement dans la Salle des États de la Mairie de Dijon, avec la présence de François REBSAMEN.

La Présidente remercie l'équipe du service des clauses d'insertion pour l'importance et la qualité du travail réalisé.

Anne BAILBÉ (DIRECCTE) souhaite relever que le dispositif des clauses est financé pour partie par l'Europe.

Fabrice REY donne ensuite la parole à Céline GILLES pour présenter les données d'activité et les sorties du PLIE pour l'année 2016. Le détail des actions figure dans le support de présentation.

Céline GILLES présente le bilan du PLIE et les chiffres relatifs aux entrées.

Fabrice REY précise que, contrairement aux idées reçues, le PLIE n'est pas un accompagnement social. En effet, les contrats de travail signés dans le secteur marchand représentent 85% des mises à l'emploi. Il est important de rappeler que le PLIE prépare aux besoins des entreprises sur le marché du travail du Grand Dijon. Le PLIE accompagne des demandeurs d'emploi de plus de 12 mois sur une durée moyenne de 16 mois, ce qui produit de la mise à l'emploi en lien avec les besoins économiques du territoire.

Fabrice REY apporte ensuite une précision par rapport au nombre d'entrées (570) inférieur aux objectifs fixés (700). C'est la première année en 2016 où le PLIE n'atteint pas ses objectifs d'entrées, habituellement largement dépassés, dans un contexte où cet objectif avait été rehaussé de 50 entrées en 2016. Cela converge également avec les réorganisations de Pôle Emploi et du Conseil Départemental, avec la mise en place de l'accompagnement global. L'accompagnement global représente 4 conseillers sur les 4 agences du Grand Dijon avec des portefeuilles de 70 personnes, soit 280 personnes. Une réunion a été organisée en début d'année avec Odile FERRU, Directrice territoriale de Pôle Emploi, et Elisabeth GRAS, chef du service insertion au Conseil Départemental, afin de partager ces éléments. Cela a conduit à définir un plan d'action, notamment avec Pôle Emploi, afin de dynamiser les entrées en mettant en place au sein des agences Pôle Emploi un rendez-vous PLIE par quinzaine. Il s'agit d'un travail qui s'inscrit dans le long terme avec le Conseil Départemental afin que les travailleurs sociaux orientent leur public vers le PLIE.

Céline GILLES poursuit la présentation du bilan PLIE avec les sorties du dispositif.

Fabrice REY indique ensuite que le détail des actions menées en 2016 est présenté dans le support de présentation. Il souhaite profiter de la présence de Rémi DETANG pour insister sur le fait que aujourd'hui, l'intérêt de la Maison de l'Emploi n'est pas seulement de traiter la partie entreprise avec le service Mutations économiques et la partie accompagnement de l'autre avec le service du PLIE, mais de voir comment, dans un contexte où beaucoup d'entreprises évoquent leurs difficultés à recruter, le GIP peut leur proposer un public, en travaillant différemment pour ramener à l'emploi des personnes du territoire qui en sont éloignées.

Cela a amené à la mise en place d'une action avec la mairie de Quetigny, sous l'impulsion de Rémi DETANG, en direction des entreprises de la zone commerciale.

Rémi DETANG (Grand Dijon, Maire de Quetigny) explique d'abord le constat qui a été réalisé :

- beaucoup d'habitants de la commune, demandeurs d'emploi, n'accèdent pas aux emplois proposés sur Quetigny
- la zone économique de Quetigny regroupent beaucoup d'entreprises de restauration et de commerce.

Le travail a consisté à réfléchir à un tronc commun pour permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder à l'entretien d'embauche dans les meilleures conditions. La préparation portait sur des connaissances de base (calcul) et sur le savoir-être. De nombreuses entreprises ont accepté de recevoir ces personnes préparées à l'entretien. Cette préparation ne garantit pas un emploi mais permet aux demandeurs d'emploi de passer des entretiens d'embauche dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit d'une action récente en cours de réalisation. Rémi DETANG est convaincu que cela permettra d'obtenir de très bons résultats et de redonner confiance et estime de soi aux demandeurs d'emploi.

Céline GILLES poursuit la présentation des actions menées en 2017 (cf support de présentation). **La Présidente** souhaite souligner le travail des référents. Il s'agit de réinterroger leurs pratiques pour accompagner les demandeurs d'emploi car l'accompagnement est différent depuis plusieurs années. L'animation du PLIE permet de créer du lien entre les référents, de relayer les informations et les contacts ; au service des personnes en accompagnement.

La Présidente présente ensuite le flyer du PLIE.

Fabrice REY donne ensuite la parole à Virginie BETTELLI pour présenter le Lab' Compétences, anciennement service « Mutations Économiques / GPECT » (cf support de présentation), et le flyer correspondant.

Virginie BETTELLI indique que le Lab'Compétences, au-delà du service, se compose de l'ensemble des partenaires qui travaillent et participent aux différents projets (entreprises, financeurs, élus, acteurs du développement économique, partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion, organisations professionnelles et organismes de formation, partenaires sociaux).

Virginie BETTELLI présente ensuite les différents projets développés en 2016.

Fabrice REY précise que tous ces projets ne sont pas mis en œuvre uniquement par le GIP mais qu'il en est le coordonnateur, la structure ressource, le chef de projet, auprès de plusieurs partenaires issus de l'emploi, de l'insertion et de la formation, des entreprises, des branches professionnelles, etc., qui travaillent dans un cadre collaboratif. La notion de Lab'Compétences renvoie ici à la notion de Fab'Lab, lieux de coopération en développement aujourd'hui où sont apportés ressources, cadre de travail et ingénierie. Le service se veut une structure ressource auprès de tous les acteurs.

Fabrice REY prend pour exemple le rendez-vous avec la déléguée du FORCO (OPCA finançant la formation professionnelle dans le secteur du commerce) relatif à un plan d'action sur la Zone Touristique Internationale afin de travailler sur les compétences dans le secteur du commerce. Cette personne connaissant peu le Grand Dijon et les acteurs de l'emploi, le GIP permettra de faire le lien entre tous ces acteurs.

Fabrice REY revient également sur son rendez-vous avec le Directeur Général de Grand Dijon Habitat. Sur la base d'une action menée à Chevigny-Saint-Sauveur au début de l'année 2016 avec Icade et l'IFRB, des salariés du bâtiment ont été formés aux nouvelles normes d'étanchéité avec un test final permettant de valider que le bâtiment répondait aux normes, dans un contexte où il existe beaucoup de malfaçons qui engendrent des coups importants pour les donneurs d'ordre. Un partenariat devrait être conclu avec Grand Dijon Habitat pour essayer cette méthode dans les marchés de Grand Dijon Habitat. Cette action devrait commencer sur un marché de construction et un marché de réhabilitation. Cette problématique de malfaçon qui nuit aux relations entre les entreprises et les donneurs d'ordre, au-delà des coûts engendrés, induit la question des compétences et de savoir comment développer celles des salariés. La FFB a été sondée et semble favorable à la mise en place d'une expérimentation avec Grand Dijon Habitat.

Michel DE BROISSIA demande si ce projet concerne sa communauté de communes.

Fabrice REY répond par l'affirmative : l'ingénierie des clauses et de la Maison de l'Emploi concerne l'ensemble du territoire. Il rappelle que le GIP travaille par exemple sur Auxonne sur le temps partiel des femmes, sur le Pays de Seine-et-Tilles sur un dossier d'appui-conseil RH aux entreprises, sur la Plaine dijonnaise pour un marché de restauration collective, sur la CC de Gevrey en 2016 sur un projet de GPEC autour du tourisme. Fabrice REY réitère la disponibilité du GIP pour travailler sur les clauses d'insertion dans les marchés publics de toutes les intercommunalités et se propose de venir présenter les activités du GIP dans les conseils communautaires. Fabrice REY rappelle qu'un projet se développe au croisement de l'offre de services du GIP, d'un besoin identifié sur le territoire, d'une volonté politique et, parfois, d'un financement mobilisé spécifiquement.

Anne BAILBE s'interroge sur la charge de travail du service, qui induit une question sur les moyens financiers pour y faire face et ne pas mettre la structure en difficulté. Cette année, la DIRECCTE a maintenu le montant de la subvention accordée au GIP mais d'autres crédits mobilisés pour Lab'Compétences ont été réduits et les fonds privés tels que les fonds de revitalisation ont également diminués. La charge de travail doit donc correspondre à la faisabilité au regard des moyens financiers accordés. Il est important que la structure sache sur quels moyens elle peut compter, au vu du peu de visibilité sur l'avenir.

Fabrice REY confirme que la charge de travail est complète sur les fonds de fonctionnement et que des crédits supplémentaires sont recherchés pour certains projets. Par exemple, pour le projet autour des industries de l'agro-alimentaire et de santé, des financements sont en cours de demande auprès du FSE et de la Région. Les projets doivent correspondre à la convergence des finalités des financeurs. Fabrice REY rappelle qu'il est important de promouvoir un GIP proposant des services à ses administrateurs et ses partenaires. Force est de reconnaître que les conditions d'intervention pour le service des clauses sont différentes de celles du service Lab'Compétences. Dès lors qu'un donneur d'ordre souhaite insérer une clause d'insertion sur un marché, les facilitatrices sont présentes pour répondre à cette demande. Les projets de Lab'Compétences demandent des ingénieries financières souvent plus complexes.

Anne BAILBE ajoute que les résultats ne sont pas toujours visibles immédiatement et il est important que ces résultats aboutissent sur des propositions concrètes, ce qui permettra de rendre visible l'offre de services et de la consolider. Anne BAILBE rappelle qu'il est important d'être vigilant sur les différents projets et leur faisabilité.

Anne BAILBE souhaite également revenir sur le projet de recrutement d'un poste d'assistant(e) administratif et savoir si celui-ci a abouti.

Fabrice REY fait un point sur les ressources humaines du GIP et les évolutions de 2017. Une personne a été recrutée sur le service des clauses d'insertion pour un poste d'assistante administrative en raison du développement du service et du travail de suivi des heures d'insertion et des parcours. Un recrutement en CDD a été fait sur le PLIE pour remplacer l'assistante de direction en congé maternité. Le GIP a également accueilli une nouvelle chargée d'accueil de la Ville de Dijon sur le Point Relais de Fontaine d'Ouche.

Fabrice REY présente ensuite les actions développées en 2017 par le service Lab'Compétences (cf support de présentation).

Jean-Emmanuel ROLLIN demande des précisions sur le projet relatif au décrochage universitaire.

Fabrice REY précise que ce projet concerne principalement des étudiants en 1ère et 2ème année de licence en sciences humaines et sciences sociales qui se retrouvent en situation de décrochage.

Jean-Emmanuel ROLLIN confirme que ce sont ces étudiants qui sont le plus souvent décrocheurs et qui ne parviennent pas à trouver de débouchés.

Fabrice REY indique que ces personnes arrivent sans diplôme sur le marché du travail en provenant de filières qui ne sont pas a priori prisées des entreprises. Le projet est de définir comment valoriser les compétences de ces étudiants et les aider à s'insérer sur le marché du travail, en lien étroit avec l'Université de Bourgogne.

Fabrice REY résume ensuite les perspectives 2017 des différents services du GIP puis aborde la mise à jour budgétaire 2017 (cf support de présentation).

Troisième point : Mise à jour budgétaire 2017 MDEF-PLIE

La Présidente souhaite ajouter qu'au regard des projets et des perspectives, on constate le dynamisme du GIP. Les légères baisses de financement, même mineures, mettent en alerte et ne doivent pas préjuger de la suite au vu des prochains résultats électoraux. L'enjeu est que Créativ' soit un outil dont la métropole puisse s'emparer.

La Présidente soumet au vote la mise à jour budgétaire 2017 MDEF-PLIE.

Deuxième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la mise à jour budgétaire 2017 MDEF-PLIE est approuvée à l'unanimité.

La Présidente soumet également au vote la validation des décisions du Comité de Pilotage du PLIE du 14/03/2017.

Troisième résolution – La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, les décisions du Comité de Pilotage du PLIE du 14/03/2017 sont approuvées à l'unanimité.

La Présidente soumet ensuite au vote l'approbation du projet de GPEC territoriale dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire et des industries de santé afin de donner mandat à la Présidente pour engager le GIP dans la demande de subvention auprès du FSE.

Quatrième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, le projet de GPEC territoriale dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire et des industries de santé est approuvé à l'unanimité.

Fabrice REY présente ensuite le dernier flyer concernant les Points Relais du GIP.

La Présidente relève qu'il est important de communiquer sur les services proposés par les Points Relais. Il s'agit d'une volonté de l'équipe municipale de François REBSAMEN depuis plusieurs années de proposer de la proximité dans les quartiers auprès des personnes qui peuvent en avoir besoin. Les chiffres clés sont la preuve qu'il s'agit de services utiles au sein des quartiers.

Michel DE BROISSIA constate que ce dernier flyer ne concerne pas la communauté de communes qu'il représente.

Claudine DAL MOLIN (Grand Dijon) indique que ce flyer ne met pas en avant les services proposés dans les communes, notamment à Chenôve.

Fabrice REY précise que suite à l'évolution du cahier des charges de la Maison de l'Emploi, la nouvelle charte des points relais signée fin 2015 acte que l'animation du réseau des points relais ne relève plus du GIP (fin des financements dédiés à cette mission). Aussi, le pilotage des points relais dépend aujourd'hui de la politique et des moyens affectés par chaque commune ou intercommunalités. En l'occurrence, la Ville de Dijon a fait le choix depuis de nombreuses années de mandater le GIP pour animer ses deux points relais (financement dédié+ 2 personnes mises à disposition).

La Présidente insiste sur le fait que ces flyers sont des outils de communication sur l'activité du GIP uniquement.

Michel DE BROISSIA demande si la proportion des publics se rendant dans les 2 points relais du GIP est plus importante que dans les autres points relais.

Fabrice REY indique que la part des dijonnais dans l'activité du PLIE et des clauses est quasiment identique à la part des dijonnais dans la population du Grand Dijon.

Céline GILLES précise que tous les points relais sont mentionnés sur le flyer en tant que lieu d'accueil.

Nuray AKPINAR-ISTIQUAM (Grand Dijon) intervient pour dire que le fait qu'une plus grande proportion de personnes en difficultés soient prises en charge aux Grésilles ou à Fontaine d'Ouche par exemple, peut s'expliquer par une plus grande part de population vivant en dessous du seuil de pauvreté ou un nombre plus importants de logements sociaux dans ces quartiers.

Sylvie BAILLY (CC CAP Val de Saône) tient à rappeler que le secteur rural est toujours défavorisé, que ce soit pour les transports, l'emploi ou les communications.

Fabrice REY précise qu'il existe des périmètres d'intervention différents entre le GIP et le PLIE mais que le PLIE fait partie du GIP. Aujourd'hui, les actions sont également territorialisées, ce qui implique d'adapter la réponse aux besoins et aux moyens investis. Le premier financeur du GIP

est le Grand Dijon et ses communes. Des actions sont réalisées en dehors du périmètre du Grand Dijon sans que cela ne représente un coût pour les intercommunalités.

Quatrième point : Avenant à la convention constitutive du GIP

La Présidente explique que le changement de nom de la structure ainsi que l'actualisation de la liste des administrateurs, suite à la fusion de plusieurs communautés de communes, doivent faire l'objet d'un avenant que le Conseil d'Administration doit approuver afin de proposer à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire la modification de la convention constitutive. Cette modification fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral.

La Présidente soumet au vote l'avenant à la convention constitutive du GIP relatif au changement de dénomination et à la liste actualisée des membres.

Cinquième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, l'avenant à la convention constitutive du GIP est approuvé à l'unanimité.

Cinquième point : Point RH

Fabrice REY précise que la question RH a été abordée plus tôt avec Madame BAILBE.

Sixième point : Questions diverses

La Présidente remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation et leur implication.

La Présidente tient à remercier l'équipe de la MDEF pour le travail réalisé qui est conséquent et concret.

La Présidente remercie également les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.